



AVIS N°3

Vie affective et sexuelle en IME

Le comité d'éthique de l'APEI traite ici la question émanant d'un professionnel en IME recevant des jeunes de 6/20 ans :

- « Jusqu'où la prise en charge nous autorise-t-elle à poser des questions sur la vie privée des enfants ?
- Quelle place laisse-t-on à l'affectivité/la sexualité entre usagers dans nos établissements
- Comment concilier intimité /éducatif au sein de nos établissements »

Synthèse de l'avis

L'accompagnement à la vie sexuelle et affective s'inscrit bien dans la mission d'un IME.

Affectivité et sexualité font partie intégrante de la vie de chacun, que l'on soit enfant ou adulte, valide ou handicapé. Cela se traduit par des regards, des gestes, des paroles, exprimés différemment par chacun en fonction de son âge, de ses relations sociales, du monde dans lequel il vit. Un IME doit se donner les moyens d'accompagner les enfants et adolescents dans leur vie affective et sexuelle de manière continue, sereinement et avec professionnalisme. La réalité des enfants n'est pas celle des adultes ; pour autant ils ne sont pas asexués ni sans affect. Il nous faut donc les guider, les aider à se construire et à s'épanouir dans ce domaine.

- 🌿 La vie affective et sexuelle est une dimension essentielle dans le développement de l'enfant et dans la vie de tous.*
- 🌿 Selon la réglementation, tous les enfants et jeunes ont le droit d'accéder à une éducation sexuelle adaptée à leur âge et à leur niveau de développement. L'Education Nationale intègre ces questions dans ses programmes.*
- 🌿 Dans les établissements, les enfants et adolescents vivent des relations affectives et cherchent parfois à vivre des relations sexuelles*
- 🌿 Il est plus complexe pour les professionnels et pour les parents d'aborder ces questions avec des enfants et adolescents lorsqu'ils sont porteurs d'un handicap.*
- 🌿 Tous les enfants et adolescents ont besoin de s'approprier des repères, des réponses, des limites et des permissions*
- 🌿 C'est un sujet parfois tabou, en tout cas encore difficile à aborder avec les proches et éducateurs des personnes handicapées qu'on se représente parfois comme des êtres asexués.*
- 🌿 Le projet associatif doit promouvoir et soutenir ce droit à la vie intime qui est un droit fondamental.*
- 🌿 L'identité sexuée s'élabore très précocement et se poursuit au long de la vie.*
- 🌿 L'accompagnement doit être individualisé, tenant compte de la singularité de l'enfant, de son contexte familial.*
- 🌿 Il faut prendre en compte l'environnement médiatique*
- 🌿 Une formation spécifique des professionnels est nécessaire.*



PRESENTATION ET REFORMULATION DE LA QUESTION

La première partie de la question : « Jusqu'où la prise en charge nous autorise-t-elle à poser des questions sur la vie privée des enfants ? » a déjà fait l'objet d'un avis du comité d'éthique (cf. avis n° 1 « Quelles précautions prendre dans la transmission et l'échange d'informations concernant une personne accompagnée ? »).

Les deux questions suivantes sont complémentaires. Nous les avons reprises en prenant la position suivante: il ne s'agit pas de savoir « quelle place on laisse » mais bien comment intégrer pleinement les questions affectives et sexuelles à l'éducation des jeunes accueillis en IME.

Après avoir donné une définition de l'éducation à l'affectivité et à la sexualité, nous développons les raisons qui nous conduisent à affirmer que cette éducation un peu particulière a bien sa place en IME. Puis nous en précisons les spécificités avant d'appeler à prendre des précautions et à en définir les modalités.

1) QU'EST-CE QUE L'EDUCATION SEXUELLE ?

L'éducation sexuelle signifie l'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité. L'éducation sexuelle commence dès la petite enfance, et se poursuit à l'adolescence et à l'âge adulte. Pour les enfants et les jeunes, son objectif premier est d'accompagner et de protéger le développement sexuel.

L'éducation sexuelle donne aux enfants et aux jeunes, en fonction de leur âge et de leur niveau de développement, les informations, les compétences et les attitudes qui leur permettent de comprendre leur sexualité et d'en jouir, d'avoir des relations sûres et satisfaisantes, et d'assumer la responsabilité de leur propre santé et bien-être sexuels, tout comme de la santé et du bien-être sexuels des autres.

L'éducation sexuelle permet aux enfants et aux jeunes de faire des choix qui améliorent leur qualité de vie et contribuent à une société bienveillante et équitable.

Tous les enfants et jeunes ont le droit d'accéder à une éducation sexuelle adaptée à leur âge et à leur niveau de développement.

Dans cette définition de l'éducation sexuelle, la sexualité est un potentiel positif, et une source de satisfaction et de plaisir. Dans cette approche globale et positive, la maturation de la sexualité nécessite d'acquérir des connaissances et des compétences pour prévenir une mauvaise santé sexuelle. L'éducation sexuelle doit être fondée sur les droits humains universellement acceptés, en particulier le droit à l'information, indispensable comme socle de toute prévention. (OMS, 2013).

2) POURQUOI L'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SEXUELLE ET AFFECTIVE S'INSCRIT-IL BIEN DANS LA MISSION D'UN IME ?

 *Il s'agit d'une dimension essentielle dans le développement de l'enfant et dans la vie de tous.*

Le désir, son expression et sa réalisation sont légitimes pour tout un chacun. En IME, il convient de développer un accompagnement à la vie affective et sexuelle et de ne pas se limiter à des transmissions de connaissances et d'informations.



L'Education Nationale intègre ces questions dans ses programmes

L'éducation à la sexualité est une composante du parcours éducatif de santé et de l'éducation du citoyen. Elle est une démarche éducative qui concerne à la fois : des questions de santé publique, la construction des relations entre les personnes et la promotion d'une culture de l'égalité, des problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes. Les objectifs essentiels de cette démarche éducative sont l'estime de soi, le respect de l'autre, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi, la responsabilité individuelle et collective.

La réglementation nous y oblige

- « Une information et une éducation à la sexualité et à la contraception sont notamment dispensées dans toutes les structures accueillant des personnes handicapées » (Article I. 6121-6 du CSP¹)
- « Chaque structure, qu'elle dépende d'une association ou d'une collectivité publique, doit définir rapidement une stratégie à cet objectif de prévention de l'infection à VIH ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre à cet effet » (Circulaire DAS/TS N°96743 du 10/12/1996)
- « L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui est assuré : le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité et de son droit à aller et venir librement. » (article 311-3 du CASF²)
- « L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale. » (article 312-12 du CASF)
- l'INPES, Institut de Santé Public France agit pour la promotion de la santé sexuelle en appréhendant la sexualité de façon globale et positive. Selon l'OMS « La santé sexuelle a besoin d'une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles... les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et assurés. La sexualité est un aspect central de la personne humaine tout au long de la vie et comprend le sexe biologique, l'identité et le rôle sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. »

Dans les établissements, les enfants et adolescents cherchent à vivre des relations affectives et parfois sexuelles.

Cette réalité a longtemps été et demeure embarrassante. Elle devient problématique lorsqu'une relation physique devient visible. Les enfants et adolescents, les adultes eux-mêmes imaginent l'interdit institutionnel de toute relation amoureuse. Les jeunes se cachent pour la vivre. Les réponses juridiques et/ou judiciaires face aux problèmes posés par des relations sexuelles ne peuvent constituer une réponse suffisante et satisfaisante. La prise en compte de cette réalité est une façon de respecter les personnes accueillies.

¹ Code de la Santé Publique

² Code de l'Action Sociale et des Familles



3) QUELLES SONT LES SPECIFICITES D'UN ACCOMPAGNEMENT A LA SEXUALITE ET A L'AFFECTIVITE DANS UN IME AUPRES D'ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPES ?

Il est plus complexe pour les professionnels et pour les parents d'aborder ces questions avec des enfants et adolescents handicapés

- Les questions sont souvent exprimées sous forme d'actes davantage que par la parole. Pour les enfants et jeunes dans les IME le corps et les émotions sont des moyens de communication prioritairement à la parole lorsque celle-ci est accessible.
- Les sentiments sont abstraits et difficiles à mettre en mots pour échanger avec les enfants,

Tous les enfants et adolescents ont besoin de s'approprier des repères, des réponses, des limites et des permissions.

Ces repères doivent être élaborés en concertation au sein de chaque établissement. Il ne suffit pas de rappeler les interdits et obligations (consentement nécessaire, majorité sexuelle, relations sans contrepartie) pour que tout ce qui n'est pas interdit devienne possible sans préparation ni accompagnement. La vie affective et sexuelle s'inscrit dans un ensemble de repères fondés sur la loi, les normes, les valeurs morales individuelles et collectives, parfois la religion. Le sens de ces repères est difficile à comprendre par une personne handicapée mentale. Cela nécessite non seulement un enseignement adapté mais également un véritable accompagnement individualisé et inscrit dans la continuité.

C'est un sujet encore difficile à aborder, parfois tabou.

Certains professionnels, certains parents peuvent être en difficulté pour aborder ces questions qui touchent à l'intime. Chacun de par son histoire, sa culture, ses valeurs, son éducation peut être plus ou moins à l'aise pour parler d'amour et de sexualité. Plus que pour d'autres sujets, il est difficile de trouver un langage commun et la pudeur peut freiner les échanges.

Il peut être difficile pour certaines familles voire pour certains professionnels de considérer un enfant handicapé comme porteur de désirs et de pulsions et non comme un être asexué.

4) QUELLES MODALITES, QUELLES PRECAUTIONS?

Malgré et peut-être grâce à ces spécificités, le contexte d'un IME est favorable à l'accompagnement à la vie affective et sexuelle dans la mesure où il y a une continuité dans la relation adulte-enfant, l'enfant a un référent, la prise en charge est en partie individualisée, le bien être du corps est pris en compte (sport, soins, hygiène, présentation, etc).

L'accompagnement doit être porté par l'institution

Les modalités d'accompagnement de la vie affective et sexuelle doivent être intégrées au projet individuel de l'enfant, au projet d'établissement, au projet associatif, en toute transparence.

L'ensemble des acteurs, qui entourent les enfants et les adolescents doit être sensibilisé et formé à cet accompagnement.



L'identité sexuée s'élabore très précocement et se poursuit au long de la vie.

Il ne s'agit pas d'attendre un marqueur de maturité sexuelle – la puberté – pour accompagner l'identité de l'enfant. Il s'agit de l'accompagner dans sa relation aux autres êtres sexués : père, mère, garçons, filles, hommes, femmes, pour lui permettre de s'identifier en tant qu'être sexué, d'établir des relations avec les autres et des limites à ces relations.

L'accompagnement doit être individualisé, tenant compte de la singularité de l'enfant, de son contexte familial

L'accompagnement s'adaptera à ce que vit l'enfant selon son niveau d'évolution, ses pulsions et désirs affectifs et relationnels. Les modalités concrètes d'accompagnement, de sensibilisation, d'apprentissage, les supports mobilisés doivent être multiples et élaborés dans chaque établissement pour répondre à la diversité des situations.

Il faut prendre en compte l'environnement

Les enfants et adolescents vivent dans un monde ouvert dans lequel l'accès aux médias et réseaux sociaux est très facile. Les images peuvent choquer ou modifier leur représentation d'une relation amoureuse et/ou sexuelle. Il convient d'être vigilant sur l'utilisation que font les jeunes des différents médias.

Une formation spécifique des professionnels est nécessaire

Les professionnels doivent être formés à repérer et à donner du sens aux comportements des enfants au quotidien, aussi bien au niveau individuel qu'interpersonnel. La formation doit également leur permettre d'acquiescer une écoute des parents et une attitude favorisant la confiance réciproque et l'instauration d'un dialogue constructif. Cette formation permettra également à chacun de se distancier de ses représentations et références personnelles pour aborder sereinement ces questions.